

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lecoyer fils, 20 janvier 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lecoyer fils, 20 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (288, 289)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lecoyer fils, 20 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26866>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoyer fils](#)

Lieu de destination Floyon (Nord)

Description

Résumé Godin adresse à Lecoyer fils le reçu de sa cotisation à la rente de l'École sociétaire pour l'année 1847. Il l'informe qu'il est le percepteur des cotisations pour le groupe de Guise et qu'il recevrait avec plaisir la cotisation de Lécuyer fils pour 1848 et 1849. Il lui signale que les phalanstériens « ont l'espoir d'entrer prochainement en réalisation », et fait valoir qu'il est utile de soutenir la propagande en attendant de recevoir bientôt un concours de l'État pour « l'expérimentation du premier Phalanstère ».

Notes La lettre est adressée à « Monsieur et condisciple Lecoyer fils à Floyon ».

Mots-clés

[Fouriérisme](#), [Propagande](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 28/06/2025

1849

288

janvier 19
servinsMonsieur le sous préfet de
l'arrondissement de servins

Monsieur le sous préfet

je l'honneur de vous adresser la présente
demande en dégrèvement de ~~portance~~ la taxe
qui m'impose au titre des prestations de la
ville de quier.

pour 2 hommes tandis que je n'ai eu une indivi-
duelle attachée à ma maison une domestique en
fait le service

je suis aussi ~~taxé~~ pour 3 chevaux
il est vrai que j'ai trois chevaux employés dans
mon établissement comme force motrice appliquée
à un moulin mais parmi lesquels il n'y
en a qu'un susceptible d'être attelé à un petit
chariot les autres ne sortent pas de la cour

il ne vous paraîtra pas conforme à l'équité
~~de~~ le sous préfet ^{qui des chevaux} uniquement employés à faire
mouvoir une machine soient imposés comme autres
employés sur la ~~vie~~ publique j'espère donc de
votre juste appréciation le dégrèvement d'un
homme et de deux chevaux d'autant plus ^{facilement} que ~~l'année~~
~~dernière~~ j'ai été obligé de payer ^{l'année 1848} ~~pour~~ ^{pour} ~~faire~~
~~admettre~~ ma réclamation faite dans une mon
arbitraire en temps utile

je suis M. le sous préfet avec la plus
parfaite considération votre très humble
serviteur

Stoyon
20 janv

Monsieur ^{l'arrondissement} Stoyon

je vous adresse sous pli un reçu de rente
pour la cotisation que vous avez versée à la
propagande Chartistique pour 1849 ayant
entendu parler dévouement de vos sympathies
pour cette cause humanitaire je prends la

Liberté de vous écrire que si vous êtes
dans les dispositions de continuer votre cotisation
je suis persuadé pour le groupe de Guise
et que je serais de vous avoir plaisir votre
cotisation de 1848 et quelque chose sur 1849
que vous transmettez l'opinion de qui fait passer à Guise
et qui me donnerait le droit de vous inscrire
au nombre des amis de la cause en vous
donnant un reçu de mon registre à double

peut-être ne savez-vous pas que nous avons
l'espoir d'entreprendre prochainement en réalisation il est plus
que jamais nécessaire de nous rallier et de soutenir
la propagation qui finira nous les pions par nous
faire recevoir un concours de l'état pour des expérimentations
du premier Châteauneuf

avec bien d'innocence

Monsieur

ouïr

Verrins

Janvier 20

votre lettre que j'ai reçue aujourd'hui me
fait voir que je ne puis me détacher de mon
appel dans l'espoir de presser Digne. il est donc
à examiner si je n'ai aucune mesure à prendre
contre les marchands qui ont rendu les contrefaçons
les saisies que j'ai fait pratiquer à personne
attendent l'issue du procès car il s'agit de connaître
le greffier du tribunal par lequel le gendre de quel j'ai fait
saisir que cette affaire ne serait plaidée à personne
après le jugement qui condamnerait l'un ou l'autre
des parties n'est-ce pas moment de donner suite à
cette affaire?

c'est que Digne peut impunément intenter plusieurs
procès sans présenter des garanties car il est certain
que cet homme de paix doit on se sert pour
conduire une indigne spéculation

veuillez m'envoyer votre note Ginivab. je vous
la renverrai soit que je vous